

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus, On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

Une émotion injustifiée chez nos amis les Italiens

On ne comprend pas pourquoi le récent décret d'interdiction des phosphates tunisiens a soulevé dans la Colonie italienne une émotion d'autant moins justifiée qu'il ne s'applique pas aux pays alliés ou neutres.

Le Gouvernement français, en prenant cette excellente mesure, a été logique avec lui-même et très bien inspiré. Tout ce qui peut être utile au triomphe de la cause des Alliés contre les Barbares doit être employé pour réduire à merci le peuple de brigands qui avaient rêvé de nous faire subir ce sort.

Ne pas agir ainsi, c'eût été donner des verges à nos ennemis pour nous faire fouetter, c'eût été leur donner la matière première pour enrichir leurs terres d'un élément précieux de culture pour forcer le rendement des récoltes futures, en un mot c'eût été leur procurer les moyens — s'ils ne sont réduits à merci d'ici la prochaine récolte — de nourrir le peuple et de pouvoir continuer la lutte contre nous.

Par ses statistiques, le Gouvernement sait à une tonne près les quantités de phosphates qui sortent de la Tunisie pour l'Italie, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et autres pays qui consomment du phosphate sur une plus ou moins grande échelle. Il sait que l'Allemagne en absorbe beaucoup, c'est un des meilleurs clients de nos exploitations africaines. En temps ordinaire, cette clientèle nous était précieuse, mais par les temps présents, comme dit l'autre, il n'en faut plus.

Aussi on était étonné, dans les dernières semaines de décembre et en janvier, de l'arrivée à Sfax de gros vapeurs du port de Rotterdam, pouvant emporter dans leurs cales des chargements de 7.000 tonnes. Il était évident que ce phosphate n'était pas destiné à la Hollande qui, croyons-nous, n'a point d'usines de superphosphates, mais plutôt à sa voisine l'Allemagne dont elle facilitait l'approvisionnement.

Il fallait couper court à ce trafic et empêcher cet engrais d'arriver à destination, voilà pourquoi cet excellent décret a été pris et promulgué.

Puisqu'il y est apporté des tempéraments et que l'Italie peut continuer à exporter le phosphate à condition, bien entendu, qu'il soit destiné à être consommé chez elle, elle n'a donc pas à s'émouvoir d'une mesure qui ne l'atteint pas. Cette mesure l'atteindrait au cas où elle voudrait se livrer au commerce de réexportation sur l'Allemagne ou l'Autriche-Hongrie et, dans ce cas, le décret d'interdiction lui serait applicable de même qu'il le sera toutes les fois qu'il sera prouvé que les expéditions faites par la Hollande sont destinées en réalité à l'Allemagne, comme on en a eu la preuve par la fraude découverte dernièrement sur l'un des navires affectés aux transports sur le Rhin, notre phosphate, première contravention servait à masquer deuxième contravention, des expéditions de cuivre pour l'Allemagne qui emploie

tous les moyens pour se le procurer.

Mais puisque l'exportation des phosphates a été interdite, nous ne comprenons pas que la même mesure n'ait pas été prise pour les superphosphates, qui n'ont besoin d'aucune préparation pour leur emploi dès leur arrivée à destination.

Nous avons ici une usine de superphosphates, il y en a plusieurs en Algérie, toutes ont l'air d'être des filiales de la maison Beer, Sondheimer & Co, placée sous séquestre; en tout cas le siège de ces sociétés africaines à Paris, 28, rue de Chateaudun, sert d'agence générale aux produits boches de la firme Beer, Sondheimer & Co, citée plus haut, et l'administrateur-délégué des sociétés africaines de superphosphates est le représentant officiel et attitré d'une firme allemande notoire.

Un coup de séquestre par là, ou tout au moins un complément au décret pour interdire également le superphosphate, et ce sera une bonne, sage et prudente mesure.

JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

CONTRE les BOCHES !

« Le Ministre de la Justice vient de lancer une circulaire aux procureurs généraux pour faire activer la clôture des opérations de mises sous séquestre des maisons austro-turco-boches. »

(Les journaux).

Dans l'esprit de l'honorable citoyen, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, les mises sous séquestre des maisons austro-turco-boches, ordonnées par la loi du 19 septembre dernier, doivent être des opérations aussi faciles que de boire une tasse de café et de fumer une cigarette le matin au réveil, de là son désir de les voir clôturer vivement.

Où, cela devrait être ainsi s'il n'y avait souvent dans chaque cas des intérêts et des complicités en jeu. C'est triste à dire, mais c'est ainsi. Des Français se font les auxiliaires des maisons boches pour une misérable question d'intérêt personnel, de là cette force de résistance devant laquelle se heurtent les agents chargés de la recherche des intérêts boches à séquestrer.

Et en Tunisie ces opérations sont encore plus difficiles que partout ailleurs, mais avec de la ténacité, de la perspicacité, le commissaire de police chargé de cette besogne serait arrivé à un chiffre respectable : une vingtaine de millions sans compter ce qu'il reste encore à découvrir et que l'on découvrirait par la suite, car les secrets les mieux gardés finissent toujours par percer un jour.

Ces opérations étant achevées, que fera-t-on par la suite ? Se contentera-t-on de cette pure formalité judiciaire sans aller jusqu'à la confiscation pour le dédommagement des victimes des barbares ?

Sans être grand prophète, le

Ministre ne sait exactement ce qu'il fera et quelle suite il donnera à ces formalités judiciaires si chères à Brid'Oison. Nous ne pouvons plus dire aujourd'hui que les Anglais ne s'embarrasseraient pas de tant de formalités puisqu'il est avoué que non seulement ils n'en ont même pas fait un semblant, mais même leurs journaux avouent qu'il y a à Londres seize mille Allemands qui circulent librement et travaillent comme si leur pays n'était pas en guerre avec l'Angleterre ! Aussi les côtes anglaises sont-elles infestées d'espions, et tout dernièrement l'amirauté en a eu la preuve par les signaux surpris en mer par un chalutier. Tous les espions étaient à leur poste de combat, pourrait-on dire, au service de leur pays. L'Angleterre sait pourtant déjà ce que lui coûtent les raids d'avions, zeppelins ou sous-marins sur ses côtes et les dangers que lui fait courir cette misérable engeance d'espions.

Alors, de notre côté, ne soyons pas trop exigeant et ne nous emballons pas trop si les opérations effectuées ne semblent pas devoir donner pleine satisfaction à notre soif de vengeance et de revanche.

LE SEMAINIER

NOS ÉCHOS

La fin de l'absinthe

Le Parlement vient de voter définitivement l'interdiction de l'absinthe en France, en Algérie et dans les colonies. Cette interdiction ne s'applique pas à la Tunisie qui agira à cet égard comme elle l'entendra. La Tunisie a été réservée, croyons-nous, parce qu'on y distille un stock important d'amisette qui est un dérivé de l'absinthe et aurait été, comme tel, interdit de plano.

Avant de trouver un refuge en France, l'absinthe avait pris naissance en Suisse qui, chose curieuse, l'a aussi interdite depuis longtemps sur son territoire. Où ira-t-elle chercher un refuge maintenant ? Nous l'ignorons.

On parle d'indemniser les fabricants et de rembourser les droits perçus par le fisc sur les alcools. A notre sens, nous trouvons qu'on aurait très bien pu laisser consommer ou exporter à l'étranger le stock détenu par les fabricants, ce qui aurait évité à l'Etat de rembourser des sommes peut-être importantes. Si on rembourse, que fera-t-on du stock en magasin ? A quoi servira-t-il ?

Sous les armes

Notre ami M. A. Ducros, membre de la Chambre de Commerce, nobilité comme sergent d'intendance, vient de recevoir le galon de sous-lieutenant. Toutes nos félicitations.

Egalement le jeune Mossé, maréchal-logis d'artillerie, fils de notre ami M. Mossé, avocat au barreau de Tunis, vient d'être fait sous-lieutenant. Félicitations au père et au fils.

Malheureux ou méprisables ?

Ah ! que les temps sont durs, depuis la guerre, entend-on dire généralement.

Que le commun des mortels, que celui qui ne vit pas au râtelier de l'Etat et qui a vu tomber à zéro ou presque ses moyens d'existence, fasse entendre cette exclamation, on le comprend sans peine, mais que certains fonctionnaires, qui continuent à passer régulièrement à la caisse chaque fin de mois pour y toucher leurs appointements, en quoi les temps sont-ils durs pour eux ?

Aussi est-on étonné que certains d'entre eux excipent du moratorium pour ne pas payer leurs dettes ou leur loyer, alors que les pauvres diables se coupent en quatre pour ainsi dire, pour faire face à leurs dépenses.

Cependant, M. le Résident général, dans une note très appréciée, a indiqué aux fonctionnaires leur devoir dans les circonstances présentes.

Malheureux ou méprisables sont ceux qui n'ont pas su le comprendre et qui

L'Affaire KARILA

Un faussaire, doublé d'un usurier, sous les verrous

Il y a quinze jours, nous avons reçu de Nabeul une lettre anonyme nous annonçant un scandale qui ferait quelque bruit dans cette ville et même à Tunis dans la communauté israélite.

« N'en parlez pas encore, nous disaient-ils, car des influences juives pourraient intervenir et sauver Karila le coupable. Il ne faut pas que ce scélérat d'usurier, qui a sur la conscience tant de ruines et qui a réussi à échapper jusqu'à ce jour à l'étreinte de la justice, puisse encore passer à travers les mailles du filet de dame Thémis. Vous voilà averti, pour votre gouverne. »

Depuis le début de la guerre, nous recevons tant de lettres anonymes que nous ne prenons même pas la peine de les lire, mais celle-ci, visant Karila, pour des raisons spéciales, avait arrêté un instant notre attention. Malheureusement on ne nous disait pas de quoi il s'agissait et ce qui était reproché à Karila. Si l'auteur, peut-être conseillé, a cherché à nous attirer, dans un piège, il s'est trompé grossièrement.

Que reproche-t-on à ce Karila comme à beaucoup d'autres juifs tunisiens de son acabit ?

D'avoir cherché par tous les moyens possibles, jusqu'à devenir faussaire, de se soustraire à sa nationalité tunisienne pour échapper aux tribunaux indigènes pour pouvoir, à l'abri de nos lois et de nos juges, se livrer impunément au métier de pirate de la finance.

Et c'est ce pirate dont on a fait un président de la communauté israélite et un président du cercle international !

Il est vrai que ce cercle est composé des mêmes éléments que la communauté, avec deux ou trois comparses en plus faisant fonction de figurants.

Tout d'abord, Karila, indécis, a voulu se rabattre sur l'Autriche-Hongrie et le brillant second n'avait pas de plus zélé sujet que ce détrompeur de fellahs ; seulement son parchemin était tellement entaché de nullité, avait autant de valeur qu'une feuille de papier à cigarette, que le Consulat

sous-boche n'avait jamais voulu le reconnaître. Il en était de ce parchemin comme de celui d'un autre pays produit un jour par un autre faussaire devant le Tribunal criminel, — tous deux sortaient peut-être de la même usine.

Karila ne se tint pas pour battu et après avoir mûrement réfléchi, il se dit qu'il pourrait tout aussi bien être français qu'autrichien, le décret Crémieux étant un vaste drapeau qui a couvert passablement de marchandises douteuses qu'il pourrait bien l'adopter. Malheureusement pour lui, la marchandise était tellement faussée, elle puait si fort qu'elle empoisonnait à plusieurs kilomètres à la ronde et les juges même eurent toutes les peines du monde à échapper à l'asphyxie. Le procureur de la République n'eût pas de peine à renifler la mauvaise odeur et, séance tenante, délivra un mandat d'arrêt qui fut exécuté sur-le-champ.

On ne peut pas encore dire morte la bête, mort le venin : la bête, hélas ! n'est pas encore morte, mais l'arrestation de ce malfaiteur a produit dans toute la région un soulagement qui s'est manifesté comme une trainée de poudre parmi ses nombreuses victimes, qui vont pouvoir enfin sans doute se faire rendre justice.

Des individus de cette trempe, on en trouve malheureusement embusqués dans tous les coins de la Tunisie, et les infortunés fellahs, obligés de passer sous leurs fourches caudines savent, hélas ! dans quel état les laissent ces Shylocks qui n'ont qu'un désir, pour mieux les rançonner, de pouvoir esquiver les tribunaux indigènes qui, les connaissant bien, les jugent suivant leur rapacité.

Ah ! certes, nous ne voulons pas dire que la justice indigène n'est pas sujette à erreurs et qu'il n'y a pas quelque chose à faire, mais si les prêteurs juifs, qui sont quatre-vingt-dix fois sur cent des usuriers avérés, ne travaillaient pas dans le burlesque, cette proie facile, ils n'auraient pas à se plaindre de jugements qui, souvent, sont marqués au coin de la plus haute justice.

J.-S.-P.

espèrent, à la faveur des événements, ne pas payer ce qu'ils doivent.

L'heure allemande

Enfin, un confrère, le *Courrier de Tunisie*, a aussi protesté contre cette heure allemande de Berlin qui nous est imposée.

Faudra-t-il une petite révolution pour amener nos autorités à revenir à l'heure de Paris ?

Prisonniers boches

Jeudi dernier sont arrivés à Marseille une cinquantaine d'officiers allemands faits prisonniers en Argonne.

Ces officiers, encadrés de gendarmes à cheval, ont été dirigés sur le bas-fort Saint-Nicolas en attendant leur prochain départ pour le Sud de la Tunisie.

Les engagements indigènes

De nombreux indigènes voudraient contracter un engagement dans notre armée pour la durée de la guerre. On leur a parlé de prime et d'allocation pour leurs familles.

Croirait-on qu'il leur est très difficile de pouvoir se renseigner sur les conditions réelles de ces engagements. Les autorités militaires ne pourraient-elles leur faire connaître par voie d'affiches ou dans les journaux pour éviter des démarches et puis ce serait au surplus un très bon stimulant qui amènerait de nombreux volontaires dans nos rangs. Nous en connaissons une dizaine au moins pour notre part.

Contre la spéculation et l'usure

On a annoncé que des courtiers juifs

faisaient actuellement aux Arabes des avances sur leurs futures récoltes. Il résulte des renseignements qui nous ont été donnés, que ces avances revêtent plusieurs formes. Les unes sont de simples prêts, remboursables à la vente de la récolte, moyennant un petit intérêt de 25 %, les autres des avances sans intérêts sur vente ferme à un prix tellement bas que l'opération est une pure filouterie, et enfin des avances moyennant intérêts — les plus hauts — sur vente ferme au même prix qu'il y a deux ans.

On le voit : il y en a pour tous les goûts et pour tous les appétits. Nous espérons qu'un petit décret bien préparé par l'honorable M. Dubourdin arrêtera cet élan de générosité et déclarera que tous prêts et tous contrats de vente sont interdits, ceux passés à ce jour demeurent nuls et non avenues.

On verra faire une g... figure aux spéculateurs, mais la masse applaudira.

Boches naturalisés français

Il n'était pas inutile d'instituer une loi sur le retrait des naturalisations. L'événement le démontre chaque jour. En voici un exemple, entre beaucoup d'autres :

C'est un négociant de Paris qu'il s'agit. Il a installé sur les grands boulevards de confortables bureaux ; lui-même a son domicile particulier dans une des plus belles avenues.

C'est un Allemand, mais, à ce qu'il paraît, naturalisé Français. Cela ne l'a pas empêché, deux jours avant la mobilisation, de regagner précipitamment son pays d'origine. Il y est encore. Mais le procu-

leur de la République demeurait impuissant, jusqu'ici, à mettre sous séquestre les biens de cet ennemi.

La nouvelle loi va permettre d'ôter son faux nez à ce Prussien déguisé et de placer dans les mains d'un séquestre les biens qu'il a acquis au détriment des nôtres, en attendant qu'une nouvelle loi, qui s'impose, permette d'affecter à une œuvre de réparation et de restitution toutes les richesses soustraites au patrimoine national.

La lutte pour l'existence allemande

Le correspondant de guerre du *Berliner Tageblatt* apprécie la bataille qui se développe actuellement entre Lille et la Mer du Nord :

« Cette bataille, écrit-il, est pour nous une question de vie ou de mort, parce que de l'issue de cette mêlée dépendra le sort des opérations allemandes en France. »

Il y a quelques jours, l'écrivain en question avertissait le public berlinois de l'approche du moment décisif à l'ouest et il le préparait à des éventualités en reconnaissant franchement les qualités dont font preuve dans les combats les troupes anglo-franco-belges.

D'autre part, un récent article de la *Gazette de Cologne* indique que l'anxiété croît en Allemagne.

Le *Times*, qui commente ces articles, écrit :

« L'Allemagne combat en ce moment pour son existence sur les rives de la mer du Nord et sur les frontières de la Belgique. Il était clair que, si les mouvements d'enveloppement réciproques se prolongeaient jusqu'à la côte, les Allemands seraient forcés de chercher une décision.

Leur défaite d'il y a cinq jours devant Varsovie les met dans l'obligation de tenter à tout prix une trouée à l'ouest. Il faut ou qu'ils avancent ou qu'ils reculent, car, sur les rives de l'Yser et de la Lys, il n'y a pas de carrières favorables. Ils font les efforts les plus désespérés, et cela dans une région où le pays ne leur donne pas d'avantage tangible.

Comme le dit le *Berliner Tageblatt*, c'est pour l'Allemagne une question de vie ou de mort. Nous devons donc nous attendre à ce que les troupes allemandes qui combattent entre Nieupoort et Lille luttent avec l'énergie du désespoir et reviennent constamment à l'attaque. »

C'est bien fait !

Il y a quelques années, un confrère anonyme publia, sur l'exode des capitaines français, un volume qui eut, comme on dit, le succès d'un roman. C'est d'ailleurs s'exprimer assez mal, car les romans à succès sont plutôt rares.

Toujours est-il qu'à tort ou à raison notre confrère rendait les établissements de crédit responsables de cet exode; et sans doute ses critiques n'étaient pas toutes également justes, mais il est certain que l'impôt sur le revenu faisait peur à beaucoup de capitalistes et qu'ils cherchaient tous les moyens de l'esquiver.

Le plus simple n'était-il pas de placer ou de déposer à l'étranger ses fonds disponibles ? Les malins s'empressaient donc de porter leur argent aux banques suisses ou belges.

Or, voyez ce qui arrive. Les capitaines garés à Bruxelles ne sont peut-être pas perdus, mais, pour les retrouver, il faut attendre au moins que nos soldats aient délogé les boches.

Pour ce qui est de la Suisse, le simple effet du change fait perdre aux dépôts 4 % de leur valeur. C'est-à-dire l'intérêt moyen d'une année. Les malins y seront donc de leur poche, et c'est pain bénit.

En revanche, les braves gens qui n'en cherchent pas si long, ni si loin, et se contentent de placer tout bêtement leurs économies en rentes sur l'Etat, s'assurent un revenu de 5 1/2 %.

La morale et la finance n'ont généralement que des rapports assez vagues. Quand il leur arrive de se rencontrer comme aujourd'hui, même sans le faire exprès, n'oublions pas d'applaudir, et tirons de la chronique financière cette morale patriotique : le mieux, pour un bon Français, est encore de se fier bonnement à la France.

Retour au bon sens

Les Allemands, dit la *Gazette de Lausanne*, sont partis en guerre avec une foi absolue dans la victoire. Ceux d'entre eux qui auraient préféré que la paix fut sauvagée — et ils sont plus nombreux qu'on ne pense — obéissaient à leurs instincts pacifiques ; mais, pas plus que les belliqueux, les pacifiques ne mettaient en

doute l'issue du conflit : « Ce sera comme en 1870 », déclaraient à l'envi les uns et les autres.

Cette confiance, cette certitude ont duré jusqu'à la semaine dernière. Elles s'exprimaient avec une force caractéristique dans un article donné à la fin du mois d'août au *Tag* par le maréchal Von der Goltz, le nouveau gouverneur général de la Belgique. Le célèbre écrivain militaire feuton y traitait l'armée française avec la condescendance la plus dédaigneuse. Il voulait bien reconnaître au surplus que la guerre ne se faisait plus tout-à-fait dans les mêmes conditions qu'en 1870. On pouvait, concluait-il, appliquer aux Français le mot célèbre de Napoléon I^{er} : « Ces animaux-là ont appris quelque chose. »

Ils ont appris à vaincre, tout simplement ; et la bataille de la Marne en fournit la preuve peu de jours plus tard. On est sans indications précises sur la façon dont la victoire française est parvenue à la connaissance du peuple boche, aucune gazette teutonne n'a signalé le recul allemand. Certains journaux ont même continué à ce moment-là d'annoncer des succès. Et la rédaction des communiqués était si habilement faite des succès pouvaient à la rigueur paraître vraisemblables à des esprits prévenus.

Dans quelles conditions s'est donc accompli le réveil de l'opinion ? encore une fois, nous l'ignorons ; mais ce réveil aujourd'hui est chose faite. Et c'est un point essentiel qu'il convient d'enregistrer.

NOUVELLES DIVERSES

Une grave affaire — Est-ce un espion ?

Le directeur d'une usine d'Héricourt travaillant à la fabrication des obus constatait dernièrement que quelques obus récemment terminés manquaient à une expédition.

Une plainte ayant été déposée, le commissaire de police procéda à une très habile et active enquête qui donna d'excellents résultats.

M. Charles Mettez, âgé de 25 ans, originaire de Beaucourt et ouvrier à l'usine précitée, fut mis en état d'arrestation. Une perquisition pratiquée à son domicile amena la découverte d'un des obus dérobés.

D'autres arrestations sont imminentes. Il est vraiment triste de constater qu'à l'heure actuelle il y a encore des Français

assez lâches pour dérober, au préjudice de la défense nationale, ces engins si justement précieux.

Famîne

Les brasseurs allemands ont augmenté de 4 pfennings par litre le prix de la bière. L'orge devant désormais entrer dans la composition du pain, il faut économiser le malt.

Donnant, donnant

Il est prouvé que nos prisonniers en Allemagne sont mal nourris, alors que les prisonniers boches en France jouissent du même régime alimentaire que nos soldats.

Si le prisonnier de guerre est un hôte sacré, il faut que cela soit vrai des deux côtés de la frontière. Sans quoi nous serions des dupes.

Neutralité

Un dirigeable du type « Parseval » a survolé Amsterdam le 27 février, à dix heures du matin. Nous ne sachions pas que la Hollande ait protesté contre cette violation de son territoire.

Poids et Mesures

Autour d'un mollet de modiste

Une artiste en chapeaux, Mlle Germaine Geny, qui, certain jour d'octobre, avait été, place de la Concorde, renversée par un taxi-auto et blessée très grièvement au mollet gauche, s'était vu allouer, à titre de réparation pécuniaire, une indemnité de 10.000 fr.

La Compagnie des Taxi-Autos, civilement responsable de son chauffeur, n'a pas accepté cette condamnation et a interjeté appel, appel que nos graves robes rouges sont appelées à vider.

Son avocat, M^r Michel Gondinet, a dû, pour les besoins de sa cause, se livrer à certaines considérations d'ordre esthétique. Ainsi s'est-il exprimé dans sa plaidoirie :

« Un mollet de modiste a sa valeur que nul Parisien ne discutera. Mais celui de Mlle Geny n'a pas disparu. Il s'est refait, sauf une cicatrice que le bas dissimule. Il a même gardé sa rondeur perfide.

Après une spirituelle riposte de M^r de Coëne, la Cour, que présidait M. Courot, a maintenu les 10.000 fr. de dommages-intérêts.

Nombreux suicides dans l'armée allemande

Outre les cas de désertion qu'on signale constamment, des morts tragiques de soldats boches qui ont assez de la discipline se produisent depuis quelque temps. Il y a trois semaines, près de Thuin, quatre soldats du landsturm se sont jetés du haut d'un pont dont ils avaient la garde. Un ouvrier belge, voulant sauver un de ces ennemis, sauta dans le fleuve pour aller à son secours ; malheureusement il se noya et deux cadavres furent repêchés le lendemain matin. Des habitants de Dinant qui sont allés en Hollande racontent, d'au-

tre part, qu'à l'écluse de Tailfaire, près de Namur, on a retiré dernièrement 68 cadavres de soldats prussiens qui se seraient noyés volontairement, désespérés d'aller au feu.

Pour paraître prochainement :
Les Contes de la Hara
par J. VÉHEL

Prix : 2 fr. 50. — Par souscription : 2 fr.

Lire toutes les semaines **LES HOMMES DU JOUR**, le plus vivant des journaux illustrés. — Abonnement, 6 fr. par an. — 19, rue J.-J. Rousseau, Paris.

Cure d'hiver

La Station de Korbous, sur le Golfe de Tunis (saison du 14 janvier au 30 avril), permet aux habitués des stations de Vichy, d'Aix et de Contréxéville, de faire leur cure cet hiver.

Hôtels, villas, appartements. Etablissement moderne, masseurs et masseuses diplômés.

Service par automobile de Tunis à Korbous, les dimanches, jeudis et jours fériés, en 1 h. 30. Départ de Tunis à 8 h. 30 du matin, place de la Résidence ; retour à Tunis à 6 h. 30 du soir. Prix des places : aller ou retour, 5 fr. Service automobile quotidien entre Soliman et Korbous.

Renseignements : 4, avenue de Paris, Tunis, à côté de la *Dépêche Tunisienne*.

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

Restaurant des Deux-Mondes

9, avenue de Carthage — Tunis

Spécialité pour le repas à la carte. — Pension. — Repas à prix fixe.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

MAISONS RECOMMANDÉES

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS



DEMANDEZ PARTOUT

Nouveaux Parfums de la COTE d'AZUR

Parfumerie F. Brun & Barbier

E. Barbier, successeur

CANNES - GRASSE

Seul Concessionnaire p^r toute la Tunisie :

Sion Guez

69, rue de la Kasbah (Cité Samama), TUNIS

Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"

Le gérant : J. Giannitrapani.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels,
les Marines de guerre et Marchande,
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.
graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :

5, Rue Saint-Charles = TUNIS

Télegr. Import-Tunis

Téléphone : 0.74

Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)

Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

Vins, Baux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

Specialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avancés sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 0/0

Dépôts à échéance fixe (de 2 à 5 ans) : 3 0/0

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français

AGENCE DE TUNIS

(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX hebdomadaire)
Marseille. — Départ mercredi à 12 heures.
Tunis. — Arr. Vendredi à 3 h. 15 — Dép. vend. à 19 h.
Soussse. — Arr. Samedi à 7 h. 30. — Dép. Samedi à 13 h.
Sfax. — Arrivée dimanche à 4 h. — Dép. dimanche à 13 h.
Tunis. — Arrivée lundi à 12 h. — Départ lundi à 14 h.
Marseille. — Arrivée mercredi à 5 h. 15.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et Les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification).
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêt s.

RESTAURANT DU JAPON

C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaire

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé

Les plus hautes récompenses aux Expositions

Pour tous renseignements s'adresser chez

M. P. LECLERCQ & Cie

Avenue de Carthage — TUNIS



TUNISIA-PALACE



Hôtel de premier ordre

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

150 CHAMBRES & SALONS

Hôtel de premier ordre

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAIN - JARDIN D'HIVER